

> Médecins spécialistes en radiologie diagnostique

## Erratum infolettre n° 188 : codes de facturation en radiologie diagnostique

### Mesures de l'Institut de la pertinence des actes médicaux : modifications à l'Accord-cadre

Contrairement à ce qui a été annoncé au dernier paragraphe de la section 1.1 *Instructions de facturation – Facture de service médicaux* de l'[infolettre n° 188](#) du 22 novembre 2021, l'onglet V – *Radiologie diagnostique* sera maintenu, jusqu'à nouvel ordre, au *Manuel des médecins spécialistes – Rémunération à l'acte*.

Nous vous rappelons qu'à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2021**, vous devez utiliser la *Facture de services médicaux – Médecins spécialistes* pour tous les services prévus à l'[onglet H du Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement](#) et inscrire un zéro au début du code de facturation.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)